

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [leonie-pelletier-cqsb-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b4fe17f2b1b7985571b9452c>

Date d'obtention : 2025-10-16 19:26:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

parler à l'auteur du signalement et à la victime, évaluer l'incident, vérifier l'information, parler à l'instigateur (après évaluation de la nature des activités), étapes complémentaires au besoin (impulsivité ou acte malveillant), tout cela en respectant la confidentialité! utiliser l'aide-mémoire!!!

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

J'en retiens que dépendamment de la situation, il faut utiliser son jugement en tant qu'intervenant pour déterminer les choix à faire. L'utilisation de la trousse SEXTO est un atout dans ce type d'intervention, qui nous permet de ne pas oublier d'étapes et de prendre des décisions à la lumière des informations collectées. J'en retiens aussi qu'il est très important de préserver l'intégrité de la victime le plus possible, en limitant les conséquences négatives possibles et en s'assurant d'augmenter sa sécurité émotionnelle. Enfin, malgré nos bonnes intentions et nos compétences, certains aspects de ce type d'intervention restent hors de notre contrôle (ex. enquêtes policières, situation qui n'affecte pas notre mandat scolaire), il faut donc être en mesure de respecter ces limites.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que l'étape qui englobe le fait de parler à l'instigateur, notamment de déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou d'un acte malveillant, me semble la plus délicate puisqu'elle peut dépendre de la collaboration de l'instigateur et du contexte général. Une collecte de données complète est importante puisque sans cela, une décision peut être mal prise et à ce moment, certaines étapes pourraient être oubliées, ce qui mènerait à une intervention incomplète ou inadéquate.